

venir et, par conséquent, le gouvernement doit assurer leur réglementation et leur orientation. Au surplus, en établissant une règle de conduite multilatérale sur les services, il faudra inévitablement aborder la question des investissements qui, de l'avis de ces pays (et de bon nombre d'autres), doit également être réglementée et contrôlée jusqu'à un certain point par les pouvoirs publics.

Les vraies questions - auxquelles on n'a pas encore répondu - consistent à savoir si la proposition à deux volets permettra réellement de se prémunir quelque peu contre les concessions et, ce qui peut être plus important, de quelle façon la question de la compétence du GATT, qui sera traitée à la fin des négociations, influera sur la question économique de base, c'est-à-dire la portée et la nature du rôle du gouvernement dans le processus de développement.

Il reste à voir si les négociations des services - qui devront, bien sûr, faire l'objet de concessions dans le document final - pourront satisfaire les groupes de pressions sur les services aux Etats-Unis et ailleurs dans les pays de l'OCDE. Ce point sera décisif, du moins aux Etats-Unis, pour conserver l'appui du congrès aux négociations.

La question du développement me paraît aussi importante, non seulement dans le cadre du GATT, mais aussi par rapport à l'attitude